

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations
Du Conseil de la Communauté

Réunion du CONSEIL du 21/10/2011

Nombre de membres en exercice : 170
Date de la convocation à la réunion : 14 octobre 2011

Président : M. Michel-François DELANNOY
(Secrétaire de Séance : Mme Zohra REIFFERS)

Présents : (137) M. ADYNS, M. AISSI, M. AMIELH, M. ANDRE, M. BAERT, M. BAILLOT, M. BARRET, M. BELIN, M. BENABBOU, M. BERNARD, M. BEZIRARD, Mme BIENCOURT, M. BLOT, M. BOCQUET, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, M. BOUREL, M. BREHON, M. CACHEUX, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme CULLEN, M. DARMANIN, M. DAVOINE, Mme DE CLERCQ, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DELABY, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. J. DELEBARRE, M. P. DELEBARRE, M. DELRUE, M. DEMERSSEMAN, Mme DEMESSINE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. DESMARECAUX, M. DETOURNAY, M. DOJKA, M. DUBOIS, M. DUBUISSON, M. DUJARDIN, M. DUQUENNE, M. Y. DURAND, M. DUWELZ, M. ELEGEEST, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOUCART, M. FREMAUX, M. GABRELLE, M. GADAUT, M. GAUTHIER, M. GERARD, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. GRUSON, M. HAESEBROECK, M. HAYART, M. HENNO, M. HERBAUT, Mme HUVENNE, M. IFRI, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KECHEMIR, Mme KRIEGER, M. LANNOO, M. LEDOUX, M. LEFEBVRE, M. LEMOISNE, M. LEPRETRE, M. LESAFFRE, M. LIEVEQUIN, Mme LINKENHELD, M. LOOSVELT, M. MACQUET, M. MAIMOUNI, Mme MASSIET-ZIELENSKI, Mme MAUROY, Mme MENU-BONNEL, M. MERTEN, M. MOLLE, M. MUNCH, M. OLSZEWSKI, M. OMIETANSKI, M. OURAL, M. PACAUX, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, M. PLANCKE, M. PLUSS, M. PROVO, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. REMORY, M. RENARD, M. RICHIR, Mme ROCHER, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SARTIAUX, Mme SCHARLY, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC WAVRANT, M. TARDY, Mme TELALI, M. TIR, M. TURPIN, M. VAN TICHELEN, M. VANBELLE, Mme VANCOILLIE, M. VANDIERENDONCK, M. VERBRUGGE, M. VERDONCK, M. VEROONE, M. VERSPIEREN, M. VIGNOBLE, M. WATTEBLED, M. WAYMEL, Mme WILLOQUEAUX, M. WOOD.

Excusés ayant donné pouvoir : (33) Mme AUBRY (pouvoir à M. DELANNOY), Mme BOUDRY (pouvoir à M. DESMARECAUX), M. BRAND (pouvoir à M. DERUYTER), Mme BRESSON (pouvoir à M. TIR), M. CAMBIEN (pouvoir à M. BOUREL), M. CODRON (pouvoir à M. CHARLET), M. COISNE (pouvoir à M. VEROONE), Mme DARNEL (pouvoir à Mme GOUBE), M. DAUBRESSE (pouvoir à M. COUSIN), M. DECOCQ (pouvoir à M. PAUCHET), Mme DELACROIX (pouvoir à M. DEBREU), M. DERONNE (pouvoir à M. HAESEBROECK), M. DESPIERRE (pouvoir à M. IFRI), M. DROART (pouvoir à M. DARMANIN), M. DUCROCQ (pouvoir à M. BERNARD), M. DURAND (pouvoir à Mme BIENCOURT), M. DUVAL (pouvoir à M. VERSPIEREN), M. HOUSSIN (pouvoir à M. LOOSVELT), M. JACOB (pouvoir à M. REMORY), Mme JACQUOT (pouvoir à Mme DE CLERCQ), M. LEBAS (pouvoir à M. HENNO), M. MARCHAND (pouvoir à Mme MENU-BONNEL), M. MASSART (pouvoir à Mme MAUROY), Mme MULLIER (pouvoir à M. OURAL), M. MUTEZ (pouvoir à M. CACHEUX), M. PARGNEAUX (pouvoir à M. GADAUT), Mme PLOUVIER (pouvoir à M. BARRET), Mme RINGOTTE (pouvoir à Mme RUSQUART), M. RONDELAERE (pouvoir à M. BAILLOT), M. VERCAMER (pouvoir à M. VIGNOBLE), M. VICOT (pouvoir à M. VERDONCK), M. WILLOCOQ (pouvoir à M. BOCQUET), M. ZOUTE (pouvoir à M. CASTELAIN).

AMENAGEMENT ET HABITAT - HABITAT -

**Suites de la délibération Accueil et hébergement provisoire et d'urgence du 5 novembre 2010 -
Reconduite du dispositif de mise à l'abri, octroi de subventions aux organismes d'accompagnement
et de suivi social, mise en place d'un système exceptionnel de gestion des sites et convention de
mandat avec l'AFEJI pour la mise en place des villages d'insertion.**

AMENAGEMENT ET HABITAT - HABITAT -

Suites de la délibération Accueil et hébergement provisoire et d'urgence du 5 novembre 2010 - Reconduite du dispositif de mise à l'abri, octroi de subventions aux organismes d'accompagnement et de suivi social, mise en place d'un système exceptionnel de gestion des sites et convention de mandat avec l'AFEJI pour la mise en place des villages d'insertion.

Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOpte A LA MAJORITE**

Le groupe "METROPOLE COMMUNES UNIES" s'étant abstenu

Le Conseil Communautaire du 5 novembre 2010 a approuvé un plan d'actions " accueil et hébergement provisoire et d'urgence " destiné aux populations migrantes et aux gens du voyage.

Aujourd'hui, plus de 1 500 personnes de culture Rrom sont installées en campement sauvage (baraquements, caravanes, squats) sur notre métropole. Ce chiffre a doublé en un an, quand celui des personnes de culture Rrom hébergées en structure d'urgence est resté stable.

1/ Devant la fragilité de certaines personnes, particulièrement des femmes et des enfants, le Conseil de Communauté du 3 décembre 2010 a adopté, pour la période de campagne hivernale 2010 -2011, un dispositif de mise à l'abri des personnes vulnérables sans solution d'hébergement après mobilisation des dispositifs d'Etat dédiés.

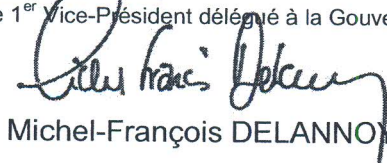
En dépit de la réquisition de bâtiments par l'Etat lors des périodes de très grand froid, le bilan de la campagne hivernale 2010-2011 indique qu'en moyenne, chaque jour, 150 personnes ayant appelé le numéro d'urgence 115 ne trouvaient pas de solution d'hébergement. Il s'agit majoritairement des personnes de culture Rrom.

Face à cette situation, il est proposé de renouveler la prise en charge par Lille Métropole du dispositif de mise à l'abri des personnes vulnérables repérées par l'AREAS pour la prochaine période de campagne hivernale, à savoir du 1er octobre 2011 au 31 mars 2012. Ce dispositif relève d'une démarche d'exception. Seules sont prises en charge les nuitées organisées par les CCAS à la demande de Lille Métropole, durant la période hivernale en cas de grand froid, après mobilisation des dispositifs d'Etat existants, en appui si besoin des interventions des communes.

2/ Il est également proposé d'octroyer une subvention à l'AREAS, principal interlocuteur de notre établissement, pour l'accompagnement et le suivi social de familles Rroms ainsi que pour l'équipement éventuel nécessaire pour leur mise à l'abri.

3/ Par ailleurs, l'aggravation des conditions de vie et l'augmentation de la population rendent de plus en plus difficile la relocalisation possible des familles. Il devient impossible de faire face aux arrivées nouvelles. La situation oblige à déployer des moyens d'actions à destination des familles déjà installées. En conséquence, il est proposé de recourir au cas par cas à des gestionnaires de site par l'intermédiaire de l'association CANAL, sur les

Pour transmission au représentant de l'Etat
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué à la Gouvernance


Michel-François DELANNOY



campements sauvages de propriété communautaire lorsqu'ils accueillent une part importante de la population Rrom. L'association d'entraide et d'action sociale, CANAL (Coordination d'Action Nouvelles et Animation Locale) qui place toutes ses activités sous le signe du développement durable dans le cadre de chantiers d'insertion, est l'interlocuteur adapté pour assurer la gestion de ces sites.

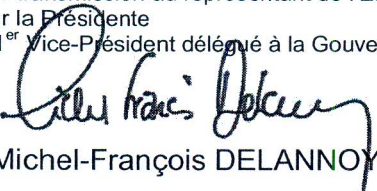
4/ Enfin, par volonté politique, et en partenariat avec l'Etat, Lille Métropole a décidé en novembre 2010 de créer de nouveaux villages d'insertions pour un accueil global de 200 personnes de culture Rrom. Devant la réussite de ce dispositif innovant déjà mis en œuvre au sein de 4 communes de la métropole, et devant la nécessité d'accueillir les populations qui souhaitent s'intégrer en France, Lille Métropole a proposé à l'Etat de poursuivre ce partenariat. En effet, d'autres communes ont manifesté leur soutien et proposé d'accueillir un village d'insertion comprenant 3 à 4 mobil' homes. Les recherches de sites doivent néanmoins se poursuivre afin d'atteindre les objectifs fixés dans la délibération cadre.

La localisation précise des sites potentiels déjà identifiés a été portée à la connaissance de l'Etat, qui nous a confirmé par courrier en date du 21 septembre 2011, la mobilisation de crédits européens pour le financement de villages d'insertion supplémentaires au sein desquels des mobil' homes seront déployés pour accueillir 113 nouvelles personnes de culture Rrom. La localisation des sites des villages d'insertion devant répondre aux besoins et à l'équilibre des territoires, celle-ci sera portée à connaissance, débattue et proposée à la validation du conseil de communauté. Ainsi, il est proposé d'établir une convention de mandat avec l'AFEJI, association gestionnaire des villages d'insertion existants, en vue de l'achat et l'installation pour le compte de Lille Métropole des mobil' homes financés sur crédits européens. Dans ce cadre, une subvention de fonctionnement sera versée à l'association. L'AFEJI contractualisera parallèlement avec l'Etat pour la gestion de ces villages.

En conséquence, il est proposé, la Commission Logement consultée :

- D'autoriser le remboursement des prestations engagées par les CCAS des villes sollicitées par et pour le compte de Lille Métropole, pour un montant global maximal de 15 000 euros et d'imputer celles-ci sur la ligne budgétaire : opération P6940006, nature 6288, fonction 72
- D'autoriser le versement d'une subvention à l'association AREAS pour un montant de 22 500 euros ;
- D'autoriser le versement d'une subvention à l'association CANAL, à concurrence de 90 000 euros ;
- D'imputer ces subventions sur la ligne budgétaire : opération P6940003, nature 6574, fonction 72 ;
- D'autoriser le versement d'une subvention à l'AREAS pour l'équipement éventuel nécessaire pour la mise à l'abri, à concurrence de 27 500 euros et d'autoriser l'imputation de ces dépenses sur la ligne budgétaire : opération P6940001, nature 2042, fonction 72 ;
- D'autoriser la signature d'une convention de mandat avec l'AFEJI pour l'achat des mobil' homes pour le compte de Lille Métropole, à hauteur de 500 000 euros et d'imputer les dépenses liées à la convention de mandat sur la ligne budgétaire : opération 6330035, nature G238, fonction G524 ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'AFEJI et imputer celle-ci sur la ligne budgétaire P6330016 nature G6574, fonction G524.

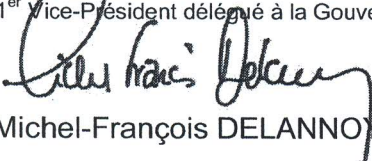
Pour transmission au représentant de l'Etat
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué à la Gouvernance


Michel-François DELANNOY



- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter des crédits FEDER au titre du Programme Opérationnel FEDER Nord-Pas-de-Calais et d'inscrire les financements obtenus sur l'opération P633O035, nature G1327, fonction G524 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer toute convention et tout document afférent à ces décisions ;

Pour transmission au représentant de l'Etat
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué à la Gouvernance


Michel-François DELANNOY

